

**DÉCLARATIONS FAITES AUX NOMS D'ACTION & DÉMOCRATIE ET DU SNCA E.I.L.
CONVERGENCE PAR LES COMMISSAIRES PARITAIRES SNCA E.I.L. CONVERGENCE
AUX CAPA PLP DE NICE**



Académie de NICE

Déclaration à la CAPA de la Hors-Classe du vendredi 14 juin 2013

Madame le Recteur, Mesdames, Messieurs,

L'ancienneté moyenne de services d'un collègue accédant à la hors classe est de 15,46 ans ; la fourchette étant de 8 à près de 32 ans de carrière dans l'Éducation Nationale, et de 5 ans à 29 ans dans notre académie.

Nous rappelons que la hors classe a été créée pour revaloriser les corps et nous renouvelons notre demande d'un rééchelonnement des indices des différents échelons d'un grade unique avec l'indice terminal 821 puisque le barème actuel exclut une partie des collègues. Dans l'attente de cette réforme, nous réclamons un barème national unique au nom de l'équité.

Cette parodie de récompense au mérite dépend en effet de l'établissement (petit ou grand), de sa catégorie (ZEP ou non), de la spécialité.

Nous réclamons l'obligation pour les chefs d'établissements de faire connaître les avis qu'ils mettent aux collègues, cela pourrait instaurer un meilleur dialogue. En effet combien de collègues découvrent l'avis porté par leur chef d'établissement lors de la campagne d'affichage sur i-prof ? Certains d'entre eux n'en ont jamais connaissance.

Vous avez su répondre aux attentes des collègues en donnant la priorité au 11^e échelon et en attribuant des points pour les 11^e et 10^e échelon, suite à nos propositions en Groupe de Travail. Cela a permis l'avancement notoire des plus anciens dans leur carrière. Nous vous en remercions.

Sur les 8 avis défavorables, parmi les promouvables, certains des collègues cumulent la double peine d'avis. Certains débutent leur carrière avec un tel avis : ils en sont à leur 1^{ère} année d'enseignement et ils étaient en maladie toute l'année. Où sont l'appui et le soutien pour de tels collègues ?

Quel est le bilan académique sur la prévention des risques psychosociaux et de propositions d'action de prévention afin d'éviter des drames ?

Qu'en est-il de l'état de santé des personnels ?

Toujours inexistence des visites médicales qui sont pourtant obligatoire dans le Code du travail !

Pour se dédouaner, le Ministère de l'Éducation Nationale a institué la visite des 50 ans mais avec quels médecins de prévention ?

Il est aussi plus difficile de travailler dans certains établissements.

Nous ne pouvons que constater d'ailleurs, pour des collègues, l'incohérence, voire l'arbitraire,

des appréciations portées par les chefs d'établissement et les inspecteurs. Incohérence que nous pouvons relever y compris dans les notations administratives.

Certains CE sont très avarés dans les points alors que d'autres lâchent plus largement des points. Des collègues sont spoliés et d'autres bénéficient de largesses incroyables (150 collègues bénéficient d'un écart de +3.9 points au-dessus de la fourchette ou – pour des collègues qui vont réintégrer après plusieurs années d'absence !).

Nous remercions les inspecteurs qui ont porté leur attention aux professeurs en postes adaptés, comme nous l'avions demandé et qui peuvent ainsi rattraper leur retard.

Nous tenons à remercier particulièrement les personnels des services de gestion du rectorat pour leur accueil et leur écoute et leur respect afin que nous puissions mener correctement notre travail d'élus des personnels.

« **Le Mérite est à ceux qui luttent constamment.** » Théodore Roosevelt

Pierrette PELLEGRINI et Michel BARTHELOT, commissaires paritaires

Déclaration à la CAPA Mutation Intra académique du 14 Juin 2013

Madame le Recteur, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs

« Face au chômage la solution de la sagesse, c'est que les travailleurs travaillent moins. » nous disait le 1^{er} Ministre à Cambrai le 11 juin 1981. Ce 1^{er} Ministre de l'époque fut aussi en son temps professeur de Lycée Professionnel ou plutôt de CET. Pierre Mauroy à qui la France rend hommage était monté dans l'ascenseur social. Mais jusqu'à ces derniers temps il continuait d'en dénoncer les rouages qui sont désormais grippés. En tant que sénateur le 7 décembre 2010, il fut l'un des membres éminents demandant que soit créée une commission d'enquête sur les conséquences néfastes de la RGPP. Cette RGPP qui a entraîné une profonde remise en cause des services publics dont l'Éducation Nationale. L'École en cette période de grave crise économique et sociale devrait être préservée afin de permettre à tous un accès au plus haut niveau de qualification. Mais à force d'avoir prôné le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite ce sont des étages complets de la formation professionnelle qui sont passés à l'échafaud.

Le changement annoncé n'est guère plus optimiste, il suffit de lire le rapport de la cour des comptes du 22 mai 2013. L'un des points abordés « **juge que les enseignants sont nombreux et critique la création de 60000 postes dans l'éducation sur cinq ans** ». Nous conseillons aux sages de visiter nos établissements ; de nombreux élèves en difficulté, en grande difficulté même, voire des décrocheurs passifs. Pour leur donner une chance de s'en sortir, il faut individualiser l'aide, aide individualisée qui a disparu cette année dans certains établissements.

Nous assistons à une dégradation des conditions de travail accentuée par la mise en place du bac pro 3 ans, une augmentation des heures supplémentaires, l'absence de dédoublement dans certaines disciplines, voire même de regroupement de sections.

Nous ne pouvons ignorer le stress des personnels, les risques psychosociaux qu'ils encourent, accentués par la violence scolaire qui s'installe de plus en plus dans les établissements, faute de personnels d'encadrements en nombre suffisant, voire du « redéploiement des postes de CPE » et de la mutualisation des AVS.

Ceci explique bien évidemment l'augmentation de demandes au titre des bonifications médicales ou de l'explosion du nombre de mutations dans certains établissements.

Autre point, le rapport propose de revoir les règles d'affectation et de mutation des professeurs.

Le système de mutation actuel est basé sur le barème et donc sur des règles applicables à tous selon des principes auxquels nous sommes- pour notre part- profondément attachés, de transparence, d'égalité et d'équité de traitement.

Autre rapport celui de l'INSEE du 6 juin qui note que la retraite à 60 ans est bien moins fréquente en 2012 qu'en 2006 : « la part de retraités chez les personnes de 60 ans sorties du marché du travail après 50 ans » n'est plus que de 39 % en 2012 quand elle en représentait les deux tiers en 2006

Et le dernier en date, le rapport de Yannick Moreau qui proposerait de modifier le mode de calcul de la retraite des fonctionnaires avec pour base les dix meilleures années, et qui va de fait reculer l'âge de départ en retraite. Où en est la grande réforme sociale de Pierre Mauroy qui avait instauré la retraite à 60 ans ?

Serait-ce donc cela le véritable retour vers le futur ?

« L'apprentissage sera au cœur de la loi relative à la formation professionnelle. » Et nouveau service public d'orientation qui sera sous la responsabilité des régions d'après Michel Sapin.

A ce rythme effréné du développement de l'apprentissage (500000 apprentis d'ici 2017) il n'y aura plus de mouvement de PLP puisqu'on tente d'imposer de plus en plus aux personnels la mixité des publics et les stages par quinzaine pour devenir maître d'apprentissage et abandonner leur statut de professeur.

Tout cela ne présage rien de bon et ne rendra pas plus de fluidité au mouvement qui est conditionné par le nombre de postes offerts permettant la mobilité choisie des personnels.

Au 1^{er} étage de nos revendications l'arrêt des suppressions de postes.

Au 2nd, la suppression des berceaux d'accueil stagiaires ainsi que les mini berceaux pour les stagiaires en M2. Les stagiaires doivent tous pouvoir bénéficier d'une réelle formation et ne pas assurer plus de 6h devant les élèves. L'implantation des berceaux sur des postes neutralisés continue de bloquer le mouvement.

Au 3^{ème}, nous rappelons que l'algorithme informatique doit être au service des collègues et non le contraire. La technique doit servir et non asservir l'homme.

Au 4^{ème}, nous sollicitons la mise en place un groupe de travail d'affectation des stagiaires.

Au 5^{ème}, nous réclamons le réemploi de tous les personnels contractuels dont nombre d'entre eux ont subi la cacophonie ambiante lors de la mise en place de l'examen professionnel.

Notons enfin un peu de changement afin de dégripper quelques peu les rouages : ne pas communiquer les projets de mouvement avant la tenue de la CAPA. Nous ne pouvons qu'être satisfaits puisque cette information préalable était source d'inquiétude, de stress et d'incompréhension de la part des personnels. Nous étions fortement opposés à cette mesure. Nous considérons que cette décision est un signe d'ouverture et d'apaisement du dialogue social.

Lors de cette CAPA, les commissaires paritaires vont étudier les affectations de 255 collègues.

Parmi les postes vacants ZR comprise avant mouvement, 151 ont été affectés pour 255 participations soit un taux de couverture de 59.2% variable selon les disciplines (de 30% pour l'hôtellerie- service, 47% en éco gestion-comptabilité, de 55 % en Lettes Histoire, 60% en lettres Anglais et 57 % en maths, 68% en biotechnologie et 82% en vente). Les commissaires paritaires sont porteurs de l'intérêt des personnels et garants du bon fonctionnement du service public. Ils ne sont pas de simples « agents d'enregistrement ».

Nous demandons donc que cette CAPA ne serve pas uniquement à entériner les résultats informatiques. Nous demandons que cette CAPA puisse revenir sur les cas les plus douloureux sans attendre le groupe de travail du 28 juin afin que les collègues soient affectés définitivement au mieux de leur demande et dans l'intérêt du service.

Nous tenons à remercier les personnels de la DPE qui ont en charge le service des affectations pour le travail préparatoire accompli et pour la qualité des échanges.

Pierrette PELLEGRINI et Michel BARTHELOT, commissaires paritaires